



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet Connexe Gare NLF

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LINKCITY ILE-DE-FRANCE

Raison sociale

Linkcity Ile-de-France

N° SIRET

34318333100044

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Lupi

Prénom(s)

Nathalie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet Connexe Gare NLF est une operation immobiliere portee par Linkcity Ile-de-France, s'inscrivant au sein de la ZAC des Groues a Nanterre (92), operation d'amenagement de 65 hectares menee par l'etablissement public local Paris La Defense. La ZAC des Groues a vocation a accueillir a terme 10 500 habitants et 12 000 salaries, dans un quartier mixte melant logements, bureaux, activites, commerces et equipements publics et prives, organise autour d'un hub de transport metropolitain majeur : la future gare de Nanterre-la-Folie. Le projet est physiquement implante sur le socle de la gare de Nanterre-la-Folie (NLF), infrastructure en cours de construction sous maitrise d'ouvrage de la Societe des Grands Projets (SGP), dont la livraison est prevue en 2031. La gare NLF constituera le futur pole d'interconnexion entre les lignes du RER E et la ligne 15 du Grand Paris Express. Si le projet Linkcity occupe des volumes contigus a la gare, en superstructure de celle-ci, il dispose d'une independance technique et structurelle complete : les superstructures sont integralement desolidarisees et chaque programme fonctionne de maniere totalement autonome, sans mutualisation d'exploitation ni de gestion avec la gare NLF. Le projet se compose de locaux en

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit au coeur du quartier des Groues, nouveau quartier mixte de la ville de Nanterre. Il s'inscrit dans la continuite des objectifs portes par la ZAC, a savoir offrir des typologies immobilieres flexibles et adaptees a l'environnement urbain dynamique. Le futur lot participe a la realisation d'un quartier mixte, au coeur d'une nouvelle polarite. A son echelle, celui-ci vise notamment : - A proposer une articulation des volumes batis pour garantir une bonne integration paysagere - A proposer un ensemble innovant et novateur - A developper une diversification en termes de typologie - A developper une offre de logement repondant a une diversite de modes d'habitat et de publics Le projet respectera les reglementations environnementales en vigueur a minima et tiendra compte des ambitions portees par l'amenageur a travers le CPEDD (Cahier des Prescriptions Environnementales et de Developpement Durable) adapte aux contraintes inherentes au site du Connexe de la gare des Groues sur les thematiques suivantes : emploi de materiaux biosources, implantation des batiments, gestion des eaux pluviales decennales, et production d'energies renouvelables La conception du projet repond aux criteres de la Charte qualite des constructions de la Ville de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet reste dépendant du planning de travaux de la gare de Nanterre-la-Folie. En effet, le démarrage des travaux ne pourra qu'advenir à l'achèvement du R+2 du bâtiment de la gare NLF. Le chantier Linkcity est prévu sur une durée de 34 mois. Ainsi, si le chantier de la gare NLF se déroule dans les temps prévus par le calendrier initial, le démarrage du chantier Linkcity est prévu pour mars 2028. Si un retard apparaît, le chantier démarrera en septembre 2028. Bien que les volumes de la Gare et du programme immobilier soient enchevêtrés, une attention particulière sera portée par les Maitrises d'Ouvrages des projets pour assurer une coactivité cadrée, dans le respect des normes de sécurité, et le tout afin de respecter les délais des opérations et les standards de qualité et d'environnements. Les deux projets visent un objectif concomitant en termes de date de livraison. La livraison du projet et celle de la gare sont en effet prévues entre janvier et juillet 2031 selon les retards potentiels des projets. Le projet s'inscrivant dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National gérée par Paris La Défense, le chantier est soumis à la Charte Chantiers à Faibles Nuisances (CCFN) de Paris La Défense. Cette charte couvre l'ensemble des thématiques de maîtrise des nuisances liées au chantier : communication et information des riverains, maîtrise des nuisances sonores et vibratoires, qualité de l'air et réduction des poussières, prévention des pollutions des sols et des réseaux, gestion des flux de trafic et maintien de la propreté des abords. Elle est assortie d'obligations de suivi, de reporting et d'un système de garanties et pénalités. Par ailleurs, le chantier s'inscrit également dans les exigences du label interne Bouygues TopSite (Santé-Sécurité, Environnement, Qualité et Certification client, Social et Citoyen) et dans la Charte Opération

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet Connexe Gare NLF dispose d'une indépendance technique et structurelle totale vis-à-vis de la gare de Nanterre-la-Folie : il ne présente aucune mutualisation fonctionnelle ni de gestion avec la gare. Les superstructures sont intégralement désolidarisées et les différents bâtiments sont bien distincts les uns des autres, chaque programme disposant de ses propres accès, réseaux et systèmes. Le projet comprend un espace extérieur végétalisé, le « Cour des Groues », qui permettra de donner un accès aux commerces divers, et également d'accéder aux parkings souterrains créés sur deux niveaux de sous-sols. Le Cour restera un espace ouvert au public pendant la journée mais sera inaccessible le soir puisque seuls les résidents et usagers du projet pourront y accéder. Le dispositif d'accès et de gestion des flux mis en place sur le projet permet l'autonomie des programmes et l'animation des rez-de-chaussée, notamment grâce à des halls physiquement distincts et indépendants. Ainsi, les commerces et les halls seront accessibles depuis les espaces publics et les espaces extérieurs en RDC. Conformément à la réglementation en vigueur du PLU, le projet vise 0 rejet des pluies courantes (jusqu'à la pluie annuelle) et s'attache à gérer les 8 premiers millimètres à la parcelle. Au-delà, les pluies seront rejetées au réseau à un débit limité de 2L/ha/s. La création de toitures végétalisées permettra notamment une gestion des eaux pluviales grâce à l'évapotranspiration. À ce stade, le projet prévoit environ 3 053 m² de surface de toitures végétalisées et environ 150m² d'espaces verts de pleine terre sur le Cours des Groues. Ces surfaces restent néanmoins une estimation, et pourront être amenées à évoluer légèrement au

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dépôt d'une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale est prévu pour décembre 2026.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale creee (SDP) Residence NEOZ Residence etudiante Hotel Commerces Nombre de places de stationnement creees	(21410, m²) (5110, m²) (9070, m²) (6000, m²) (1230, m²) (80, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet repond au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nanterre. Celui-ci a ete approuve par le Conseil Municipal le 15 decembre 2015 puis a fait l'objet d'une mise en compatibilite par le Conseil de Territoire le 9 decembre 2025. Le projet est soumis au zonage UC zone urbaine

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF de type I la plus proche est localisée à environ 2km du site d'étude, il s'agit de la ZNIEFF « Berges de la Seine à Nanterre » (110030012). La ZNIEFF de type II la plus proche est localisée à environ 3km, il s'agit de la ZNIEFF « Bois de Boulogne » (110001696). (Annexe 7)
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est localisé sur la commune de Nanterre, située dans le département des Hauts-de-Seine (92), en région Ile-de-France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur une zone couverte par un APB. L'APB le plus proche est situé à environ 16km du site de projet, il s'agit du site « Glacière du Fort de Noisy-le-Sec » (FR3800418). (Annexe 8)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est localisé sur la commune de Nanterre, située dans le département des Hauts-de-Seine (92), en région Ile-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. La réserve naturelle nationale la plus proche est située à environ 20km, il s'agit de la réserve des « Etangs et rigoles d'Yveline » (FR3600184). La réserve biologique la plus proche est située à environ 15 km, il s'agit du site de «

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site est localise sur un territoire couvert par le PPBE des Hauts-de-Seine, approuve le 8 novembre 2024. Il s'agit de la 4eme echeance du PPBE, de 2024 a 2027. Le site n'est pas concerne par le secteur classe selon le PLU. Il reste cependant localise dans une zone a enjeux en termes de nuisances acoustiques. (Annexe 17)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, dans un monument historique ou ses abords ou dans un site patrimonial remarquable. Le site est situe a proximite d'une protection au titre des abords des monuments historiques (interieurs), du fait de la presence d'un immeuble partiellement inscrits (immeuble IOI3R8.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. Selon les donnees mises a disposition par la DRIEAT et a la vue du caractere impermeable et anthropise du site, la presence d'une zone humide sur le site est tres peu probable. (Annexe 12)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site est localise sur une commune couverte par plusieurs plans de prevention des risques naturels. La commune de Nanterre est couverte par un Plan de Prevention des Risques d'Inondation. L'arrete prefectoral
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a ete approuve le 09/01/2004 et modifie par arrete le 11/07/2022. Le PPRN Carrieres a ete approuve le 07/08/1985. Le PPRT a ete approuve le 30/05/2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est situe dans le perimetre d'un site recense au titre des sites pollues ou potentiellement pollues appelant une action des pouvoir public a titre preventif ou curatif (BASOL). Il s'agit du site SSP0400047, anciennement occupe par l'entreprise DODIN CAMPENON BERNARD. Le site comportait une centrale de dessablage dans le cadre du projet EOLE. Une cessation de l'activite a ete
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site de projet est localise dans la zone de repartition des eaux de l'Albiens.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site de projet n'est pas situe dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est situe a environ 2km du projet, il s'agit d'un centre ancien repertorie sous le numero AC2-130012206-6968. (Annexe 11)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans un site Natura 2000. Le site le plus proche est localise a environ 8km, il s'agit d'un site Natura 2000 Directive Oiseaux « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013). (Annexe 6)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un site classe. Le site casse le plus proche est localise a environ 1,6km, il s'agit du site du Moulin de Chantecoq et ses abords, repertorie sous le numero AC2-13001206-6100. (Annexe 11)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une consommation d'eau potable est prevue en phase chantier et en phase exploitation du fait de la programmation de type logements, activites et hotel. Le projet prévoit la creation d'un parking souterrain sur deux niveaux de sous-sol neanmoins, aucun pompage dans les milieux souterrains n'est a priori prevu. En effet, d'apres le rapport geotechnique realise dans la cadre du projet de la gare de Nanterre-la-Folie le 01/02/2024, le projet n'implique pas de drainages ou de modifications previsibles des masses d'eau souterraines. Celui-ci vient s'implanter sur le projet de gare de Nanterre-la-Folie, gare en majorite souterraine. Le projet est non concerne par cet enjeu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la creation d'un parking en sous-sol. Des deblais de terre sont ainsi a prévoir. Le volume de deblais est estime a environ 4 650m3 compactes. Le reemploi de ces terres pourra etre envisage dans les remblais necessaires a l'amenagement du Cour des Groues. Neanmoins, le projet ne prévoit aucune demolition. Les materiaux excedentaires resteront ainsi disponibles pour d'autres projets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet prévoit la construction de logements, de locaux dedies a des activites et a des services ainsi que la creation d'espaces exterieurs. Ces nouvelles constructions et aménagements necessiteront un apport de matériaux biosourcés. Des reflexions sont actuellement menees quant a l'integration de materiaux biosources a l'echelle du projet. L'integration de materiaux issus de filieres de reemploi est egalement envisagee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration Seine Aval. Celle-ci est dimensionnée pour accueillir l'augmentation des rejets d'eaux usées induits par la création de la ZAC des Groues (+2 829m ³ /jour soit 0,2% de la quantité d'eau usée traitée par la station quotidiennement). La station Seine Aval est la plus importante STEP de la région parisienne et récupère 70% des effluents de la région. L'alimentation en eau...
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans un site déjà anthropisé, imperméabilisé et avec un faible intérêt écologique. De plus, le projet s'inscrit la continuité d'un projet global porté par la ZAC des Groues et le projet de la Gare de Nanterre la Folie. A l'échelle du projet, celui-ci n'entraînera pas de perturbations, dégradations ou destructions particulières, d'autant plus que le projet s'inscrit sur l'emprise de la future gare de...
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est un Site Directive Oiseau, il s'agit des sites de Seine-Saint-Denis, situés à environ 8km du projet. (Annexe 6)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du projet est située en zone urbaine, sur une ancienne friche ferroviaire. Il ne s'agit ainsi pas d'un espace naturel, agricole, forestier ou maritime mais d'un site anthropisé, préalablement construit et qui fait l'objet aujourd'hui de plusieurs projets dont la création de la gare de Nanterre-la-Folie et le projet présente ici.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Nanterre est couverte par un PPRT, lié au dépôt pétrolier de la société Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière. Le site de projet n'est cependant pas concerné par les zonages réglementaires de ces différents PPRT. Le site de projet est situé en bordure du passage d'une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel), à environ 200m au nord-est du site. Le site de projet est localisé sur...
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est localisé sur une commune couverte par plusieurs plans de prévention des risques naturels. La commune de Nanterre est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. L'arrêté préfectoral du 07/08/1985, approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques carrières, fait office de Plan de Prévention des Risques Naturels à l'échelle communale. Le site de projet est localisé sur une zone de risques naturels...
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires du fait de sa programmation (logements, hôtel et commerces).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site de projet a fait l'objet d'études de pollution des sols et de diagnostics réalisés par Burgeap entre 2014 et 2017 sur les couches supérieures de sol (annexe facultative n°4). Le bureau d'étude Envisol a réalisé en...

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le site accueillera le trafic lié à l'aménagement des espaces extérieurs et aux constructions des bâtiments. La présence du RER E permet de réduire partiellement les déplacements liés aux voitures pour les compagnons venant sur le chantier. Le chantier pourra également mettre en place des rotations optimisées ou un stockage de matériaux sur site pour limiter les rotations de poids lourds. Du fait de leur
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra engendrer des nuisances temporaires en phase chantier. Le chantier sera néanmoins cadré par la Charte Chantiers à Faibles Nuisances (CCFN) de Paris La Défense. De plus, le site de projet s'implante dans un
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est localisé à proximité d'infrastructures ferroviaires majeures (passage du RER E + ML15) catégorisé en classe 4 dans le classement sonore ferroviaire. Le site est, par ailleurs, situé en bordure du
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières du fait de sa programmation (commerces, logements et hôtel). Les odeurs potentielles engendrées en phase chantier restent négligeables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La programmation du projet prévue n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet est localisé au-dessus de la future gare de Nanterre-la-Folie, accueillant la future ligne 15 du métro. Un système anti-vibratoire sera aménagé en ce sens : mise en place d'un plancher de transfert avec hôte à
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Du fait de sa programmation mixte (commerces, hôtel et logements), le projet engendre des émissions lumineuses, principalement liées aux usages et au positionnement du site en tant qu'entrée de quartier et
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet s'inscrit dans un territoire urbanisé, bénéficiant d'éclairage nocturne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le site et sa programmation n'impliquent pas de rejet atmosphérique d'origine industrielle. En phase chantier, des émissions de poussières et de particules (TSP, PM10, PM2,5) sont susceptibles d'être générées par les activités du BTP. Celles-ci seront encadrées par la CCFN de Paris La Défense qui impose un suivi continu de la qualité de l'air et des seuils réglementaires à respecter (Cahier N°2 - Matrice des rejets dans l'air).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de rejet liquide d'origine industrielle. Il engendrera des rejets d'eaux usées et pluviales. En phase chantier, des risques de pollution accidentelle des sols et des réseaux existent.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront gérées en accord avec la réglementation. Les pluies courantes seront gérées à la parcelle, notamment grâce à l'infiltration et l'évapotranspiration. Pour les excédents, ces derniers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet va generer des eaux usees. Les effluents engendres par les logements et activites seront collectes et raccordes au reseau d'assainissement collectif existant, selon les normes en vigueur. La gestion des eau pluviales sera en accord avec les exigences reglementaires du PLU de Nanterre. L'abattement volumique est deconseille, sauf apres verification par une etude de sol.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des dechets de type menagers du fait de sa programmation (logements, hotel et commerces). En phase chantier, des dechets complementaires seront produits. Le tri, la valorisation et la gestion des dechets de chantier seront encadres par la Charte Chantiers a Faibles Nuisances (CCFN) de Paris La Defense, qui impose un suivi mensuel des dechets par type et un repertoir des bordereaux de suivi.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'imbrique dans un projet global a travers les projets de la ZAC des Groues, de la gare de Nanterre-la-Folie et du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Initialement, le site etait occupe par un usage ferroviaire. Le site fait l'objet d'un renouvellement, en accord avec le projet de ZAC, pour laisser place a une occupation mixte, regroupant des logements et des activites et s'appuyant sur un futur pole modal a travers la creation de la gare de Nanterre-la-Folie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet « Connexe Gare NLF - ZAC des Groues » est imbrique avec le projet de gare de la ligne 15 du metro de Nanterre-la-Folie. Les temporalites des deux projets sont amenees a se chevaucher. En effet, le projet de Linkcity ne peut demarrer que lorsque le R+2 de la gare de Nanterre-la-Folie est achevee. Les deux projets suivent un objectif de livraison concomitant. Ainsi, si le chantier de la gare ne prend pas de retard, le demarrage du chantier Linkcity doit se faire en mars 2028 pour une livraison finale en janvier 2031. A l'inverse, si des retards sont constates, le chantier de Linkcity debutera en septembre 2028 pour une livraison finale en juillet 2031. Au total, 34 mois de travaux sont attendus sur le chantier de Linkcity. Ainsi, des impacts cumules pourront etre attendus en termes de nuisances acoustiques, de trafic lie au chantier,

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-Le projet vise le niveau très performant de la certification NF Habitat HQE sur la partie logement. La partie hôtel répondra à la certification BREEAM. La résidence étudiante et le NEOZ répondront à la RE2020, seuil 2028. -Un étage anti-vibration sera mis en place au R+3 : un système de boîtes à ressort permettra d'isoler structurellement les deux entités (projet Linkcity et Gare NLF) pour éviter la transmission des vibrations sur l'emprise de la Gare. Des plots élastomères ou équivalents seront également mis en place pour les parties de projet fondées en pleine terre. -Le projet mettra en place une isolation sonore afin d'atteindre le respect des niveaux réglementaires (NRA) (35dB(A) en façade) afin de préserver les futurs usagers des nuisances acoustiques. - Le projet fera l'objet de la Charte Chantiers à Faibles Nuisances (CCFN) de Paris La Défense, du label interne Bouygues « Top Site » et de la Charte Chantier Linkcity. -Proposer des logements et locaux performants et qualitatifs.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse menée dans le présent dossier, le projet Connexe Gare NLF n'apparaît pas de nature à nécessiter une évaluation environnementale. Trois éléments fondent cette appréciation. En premier lieu, le projet s'inscrit intégralement dans le cadre de la ZAC des Groues, opération d'aménagement menée par Paris La Défense qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable et complète à l'échelle de l'opération globale. Le projet ne constitue qu'un des lots de la ZAC, conforme aux objectifs et paramètres définis par l'opération d'ensemble, et n'en représente ni une extension ni une modification substantielle. En deuxième lieu, le projet est positionné physiquement sur le socle de la gare de Nanterre-la-Folie, infrastructure déjà en cours de construction. Ce positionnement implique que

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

POLLET

Prénom

Bastien

Qualité du signataire

Responsable Developpement - Linkcity Ile de France

À

Boulogne-Billancourt

Fait le

24-07-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)